

Département de la Loire

Arrondissement : MONTBRISON

COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 26 février 2021**Convocation du : 22 février 2021**

Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14**Présents** : André GAY, Lydie MANTOUT, Thibault VITALE, Jean-Claude VIGNAL, Christèle BERTHEAS, Georges FATISSON, Florence HAROUX, Daniel MONDON, Amandine BROUILLOUX, Céline DURIEUX-GOUTTE, André ROCHETTE**Représenté(e)s** : Christophe LAURENT, Magali PUIPIER-JUQUEL, Jordan VOLDOIRE**Excusé(e)s** : Magali VERDIER qui est arrivée à 19h10**Secrétaire de séance** : Amandine BROUILLOUX

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 18 décembre 2020 est adopté.

Approbation du pacte de gouvernance de LFA

Le « Pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public » : C'est un outil au service de l'intercommunalité, pour favoriser le dialogue entre les Maires et les Conseillers Municipaux. Nous pouvons poser des questions au Maire qui les fera remonter à LFA, c'est une sorte de règlement intérieur de Loire Forez Agglomération.

- Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité »,
 - Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 du CGCT,
 - Vu les statuts de Loire Forez agglomération,
 - Vu la délibération n°26 du conseil communautaire du 20 octobre 2020 portant sur le débat du pacte,
 - Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires qui s'est réunie le 19 janvier 2021,
- La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrive à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les Maires et les Conseillers Municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le pacte de gouvernance tel que présenté.

Ce pacte sera ensuite soumis au conseil communautaire.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le pacte de gouvernance de LFA.

Avenant n°1 Convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol porté par Loire Forez Agglomération

Les permis de construire, déclarations préalable, etc... sont saisis en mairie sur le logiciel « Carte ADS ».

La commune paie en fonction des dossiers envoyés. Pour 2020 il y a eu une augmentation de 2,5% du nombre de dossiers instruits.

Pour rappel sur la commune :

Certificats d'urbanismes : environ 20 dossiers / an.

Déclarations préalables : environ 51 demandes / an.

Permis de construire : environ 16 demandes/an

Ce qui représente 8000 € en 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,
Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol en date du 26 février 2021,

Considérant les propositions d'ajustement des unités d'œuvres présentées lors de la réunion des comités de suivi de novembre 2020,

Considérant la mise en place de l'instruction automatisée des demandes de certificats d'urbanisme de simple information (CUa),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol joint à la présente délibération, actant de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des Cua à compter du 1^{er} janvier 2021.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol joint à la présente délibération, actant de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des Cua à compter du 1^{er} janvier 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Remboursement de Frais – Année 2021 à Madame BERTHEAS Christèle (1^{ère} Adjointe)

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal, que Madame Christèle BERTHEAS, a fait l'avance pour l'achat de petit électroménager, d'un montant total de 299 €.

Il demande au Conseil Municipal que cette dépense soit prise en charge par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de rembourser la somme de 299 € à Madame Christèle BERTHEAS, puisque ces frais se rapportent à la Commune. Elle sera imputée de la façon suivante :

- c/2188 Fournitures de Petits Equipements 299 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Pré-présentation du budget par Georges FATISSON

L'année 2020 est arrêtée pour un résultat de + 228 126,97€ en fonctionnement et – 95 171,55€ (c'est le chantier de CTM pour lequel l'on n'a pas reçu les subventions sur 2020) en investissement.

Soit un résultat net positif de 132 954,82€.

19 h 10 : Magali VERDIER arrive.

Le budget 2021 est en cours d'élaboration. Il sera soumis au prochain conseil municipal. Le budget CCAS est intégré sans les comptes au chapitre fêtes et cérémonies.

Compte rendu des commissions

Daniel MONDON = **Monument aux morts** = Dossier fait avec Marcelle PARRET. Ils ont comparé la liste des personnes décédées sur Boisset et St Priest par rapport aux monuments. Il a été proposé 2 devis. Magali VERDIER s'est chargée de demander des subventions. La DETR (Député de l'Etat) donne 20 % et le Ministère des Armées 1 600 € HT. Budget d'environ 20 000 € pour les 2 monuments, soit 1 sur Boisset 1 sur St Priest pour les 3 guerres.

Daniel MONDON= **Rivière** = Il a assisté à une réunion, 30 élus convoqués, 4 étaient présents. Le bureau d'étude de Corrèze a fait une étude de 5 ans. Le point de vue des pêcheurs était plus intéressant que le bureau d'étude.

Un gros problème concernant le **pont du Couhard des Anges** qui est très dégradé et dangereux. Loire Forez Agglomération ne fera rien car il n'est pas prioritaire du fait que les riverains peuvent accéder à leur logement par une autre route. Pour d'éventuels travaux c'est la commune qui doit le prendre à sa charge.

Daniel MONDON = **Terrain du Gachet où ont été plantées des haies** avec l'école il y a quelques années. C'est en mauvais état, il faudrait les remplacer par des arbustes fruitiers en délimitant des places de parking. A voir avec les écoles.

Lydie MANTOUT (**Ecole**) . Concernant la recherche de **logiciels pour la cantine et garderie** il y a 2 propositions :

- 3D logiciel à 4 800 € et 967 € de maintenance à l'année
- CEDI site internet à 3 300 € et 360 € de maintenance à l'année

Ce qui les différencie n'est pas le fonctionnement qui est le même mais la présentation. Il faut le mettre en place pour la rentrée 2021.

Christèle BERTHEAS (**Bibliothèque**) La bibliothèque est ré-ouverte. Les élèves ont pu repartir avec un livre chacun la semaine avant les vacances de Février. Ceci avec l'aide des maîtresses et des bénévoles.

A noter la bibliothèque est ré-ouverte au public le vendredi de 16h30 à 17h45.

Suite à la participation de Magali VERDIER et Paulette FAURE à la réunion trimestrielle à la médiathèque, certaines informations ont été données :

- Possibilité d'avoir une subvention pour l'achat de mobilier
- Une enquête va avoir lieu pour connaître la vision et le vécu de la bibliothèque par les bénévoles et utilisateurs. La synthèse sera faite sous forme de spectacle avec le support d'une troupe de théâtre. 7 communes seront choisies pour réaliser cette étude et manifestation.

Thibault VITALE = (**Urbanisme**) = le **PLUi** a été arrêté le 26 janvier 2021. Il sera approuvé ultérieurement et est désormais consultable en Mairie sur demande. Pour consulter les autres communes concernées par celui-ci il faut se renseigner soit dans les communes objets de la demande soit au siège de LFA.

Jean-Claude VIGNAL= (**Centre Technique Municipal**), le 05/03/21 aura lieu la réception du chantier sauf s'il y a des réserves à poser.

Questions diverses

Le **comptoir de campagne** souhaite notre aide avec la diffusion du BSP info pour communiquer.

Le **pizzaiolo** demande à renouveler son contrat pour rester sur la place devant la mairie. Cependant il s'avère que le fait de stationner sur cette place gêne la visibilité du carrefour aux véhicules. Il est proposé qu'il se mette sur le parking du comptoir de campagne. Il faut voir avec le SIEL qui passe mercredi pour lui donner l'accès à une alimentation électrique. Il paye 110€ par an + 65€ d'EDF.

Le SIEL passe dans la semaine pour voir **l'éclairage de la rue des écoliers et l'église.**

Le **parking de l'école doit être goudronné** ainsi que le grand virage de St Priest.

Le **stationnement dans le centre de Lucenol** pose problème, pas assez de places. Voir pour le terrain de Bâtir et Loger pour faire des places de parking en plus ainsi que sur la partie communale le long de cette parcelle.

Les toilettes sur la place de Boisset ne ferment pas, il est nécessaire de les réparer rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.